Bulletin d'information

INFO CSF

Volume 5, numéro 4 ♦ Décembre 2001

Le CSF donne son avis sur...

La lutte contre la pauvreté

Dans son avis intitulé *Pour que le développement du Québec soit inclusif : Commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté*, publié en octobre dernier, le Conseil du statut de la femme réagit aux orientations proposées par le gouvernement du Québec dans son document *Ne laisser personne de côté*.

Si le Conseil se réjouit de constater que le gouvernement s'engage dans la recherche de moyens efficaces pour éradiquer la pauvreté, il exprime toutefois son étonnement devant l'état embryonnaire des orientations proposées. En ce sens, la stratégie devrait reposer sur une analyse approfondie du phénomène de la pauvreté et sur une analyse critique des politiques et des programmes actuels. Elle devrait aussi comporter des mesures urgentes propres à secourir les personnes aux prises avec les problèmes de pauvreté les plus criants, tout en poursuivant des objectifs à moyen et long terme.

L'orientation proposée en faveur de la création d'emplois, bien qu'intéressante, devra tenir compte de la qualité des emplois ainsi générés. Devant la montée du travail atypique, le Conseil croit qu'une modernisation des lois du travail s'impose. Notamment, la Loi sur les normes du travail devrait assurer de meilleures conditions de travail aux travailleuses et aux travailleurs atypiques. En outre, la révision du mode de fixation du salaire minimum apparaît, pour le CSF, une mesure fondamentale pour éviter l'insuffisance de revenu chez les personnes qui travaillent à temps plein.

Vu l'importance de l'éducation pour permettre au plus grand nombre d'atteindre l'autonomie et l'égalité, le CSF insiste pour que l'État maintienne la gratuité scolaire, injecte des fonds additionnels dans l'éducation primaire et secondaire et applique des mesures particulières pour secourir les enfants des familles défavorisées.

Par ailleurs, le CSF recommande que les barèmes de l'assistance-emploi soient révisés à la hausse pour donner aux prestataires le moyen de subvenir adéquatement à leurs besoins et qu'ils disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour réellement s'investir dans les parcours de réinsertion en emploi.

Enfin, le CSF est convaincu que l'objectif d'éliminer la pauvreté de façon durable passe nécessairement par la mise en place de mesures universelles et non sélectives et qu'une vision à long terme est garante de succès.

Portrait des Lanaudoises

Le 25 septembre dernier, lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Roch-de-l'Achigan, le Conseil du statut de la femme a rendu public son avis intitulé *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière*. Selon M^me^ Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme,

Conseil du statut de la femme
Québec

avec la diffusion de ce document, le CSF souhaite appuyer les engagements de la région pour une meilleure reconnaissance de la contribution, des besoins et des aspirations des femmes de Lanaudière.

Le portrait statistique et qualitatif de la situation des Lanaudoises révèle le riche apport des femmes au développement de cette région par leur participation au marché du travail, leur dynamisme entrepreneurial et agricole, leur rôle essentiel au sein du mouvement communautaire et leur présence dans les lieux de pouvoir. Au rang des points forts de la région, il faut mettre également la volonté et l'engagement manifestes des partenaires du milieu et la riche synergie de la Table des partenaires en développement social.

L'étude tient compte du contexte démographique particulier de cette région qui signale la présence d'une population plus jeune que la moyenne provinciale avec davantage d'enfants de 0 à 14 ans et moins de personnes de 65 ans et plus. On constate que les jeunes filles connaissent d'importantes contraintes à leur intégration socioprofessionnelle et à leur participation sociale. La proportion de jeunes femmes de 15 à 24 ans qui vivent sous le seuil de la pauvreté est plus élevée que les garçons. Autre signal d'alarme, les jeunes sont plus nombreux à vivre de la détresse psychologique et cette dernière connaît une ampleur particulière chez les femmes.

Les Lanaudoises semblent en meilleure posture que les Québécoises quant à leur participation au marché du travail, bien que cette performance soit inférieure à celle des Lanaudois. Les conditions de travail des femmes laissent à désirer : elles travaillent près de trois fois plus à temps partiel que les travailleurs de la région et touchent un revenu moyen d'emploi très inférieur à celui des Lanaudois (18 505 $ c. 29 539 $). Les femmes de cette région ne gagnent que 62,6 % du revenu des hommes, alors que ce rapport s'établit à 65,3 % pour l'ensemble du Québec.

En grande partie, cet écart des revenus féminins est attribuable à la très forte concentration professionnelle dans les secteurs traditionnellement féminins : travail de bureau, vente et services, dont près de la moitié dans le domaine de la santé et les jeunes filles continuent de se diriger vers ces mêmes options. Le CSF invite donc le milieu de l'éducation et les partenaires régionaux à intensifier leurs efforts vers l'information sur les métiers d'avenir et la mise en place de mesures de soutien et d'accompagnement dans des voies non traditionnelles. Il faudra, par ailleurs, se préoccuper de hausser le niveau de scolarité régional et la persistance scolaire qui demeurent sous la moyenne du Québec, malgré un rattrapage noté chez les jeunes.

Si Lanaudière compte moins de ménages sous le seuil de faibles revenus que la moyenne du Québec, les femmes sont plus touchées par la pauvreté, puisqu'on trouve deux fois plus de ménages pauvres à chef de famille féminin que masculin (35 % c. 18 %). L'accès à l'autonomie économique et la participation sociale semblent particulièrement problématiques. Les indicateurs socioéconomiques démontrent également l'ampleur des problèmes en milieu rural qui s'accompagnent très souvent d'une rareté de services (transport, services de garde, soutien communautaire, etc.).

Par ailleurs, la violence conjugale et l'abus sont présents chez les femmes de Lanaudière. En 1999, 505 femmes ont signalé aux policiers avoir été victimes de violence conjugale, un chiffre important qui sous-estime la réalité. Devant cette situation, le CSF estime que la Régie régionale de la santé et des services sociaux devrait s'assurer que les groupes qui interviennent tant sur les agressions sexuelles que sur la violence conjugale disposent des ressources nécessaires et adéquates.

Pour le Conseil, la poursuite de l'équité entre les femmes et les hommes demeure toujours essentielle et un authentique développement de la région ne peut être atteint sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne.

L'analyse différenciée selon les sexes

Au cours de l'automne, le CSF procédait à l'évaluation du cadre d'analyse du ministère des Finances, intitulé *L'analyse différenciée selon les sexes : Le régime fiscal du Québec*, destiné à mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes.

Le CSF propose certaines améliorations afin que le cadre d'analyse soit conforme aux attentes. Les critiques portent principalement sur la perspective adoptée, l'utilisation de statistiques qui ne sont pas toujours ventilées selon le sexe et sur le caractère incomplet de l'analyse au regard de l'ensemble des mesures préférentielles contenues dans le régime fiscal. Le CSF déplore également que les auteurs ne se soient pas interrogés sur la neutralité du régime fiscal et des transferts à l'endroit des femmes et qu'ils n'aient pas traité de l'importance du choix des instruments en adoptant une vision large de la fiscalité.

Le CSF souhaite donc que le gouvernement s'assure que l'approche et les outils développés soient les plus pertinents possible et qu'une meilleure diffusion en soit faite. Il juge très important que des statistiques ventilées selon le sexe soient produites dans tous les domaines de façon à ce que l'analyse différenciée selon le sexe puisse contribuer à la poursuite de la réalisation d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

L'éducation des adultes

En prenant compte des besoins particuliers des femmes et de la diversité de leurs situations, le CSF publiait, en octobre dernier, un avis commentant le *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, projet présenté conjointement par le ministre d'État à l'Éducation et à

la Jeunesse et le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale.

Selon le CSF, l'aspect formation professionnelle prend un espace démesurément large par rapport à la formation générale. La politique devrait donc être renforcée sur ce point et viser explicitement l'enrichissement culturel de la population.

Le CSF insiste aussi pour que l'analyse différenciée selon les sexes soit appliquée dans l'ensemble des actions posées en matière d'éducation des adultes.

Par ailleurs, le CSF propose que la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre impose la constitution d'un comité représentatif des différentes catégories de travailleuses et de travailleurs dans l'entreprise afin de voir à la répartition des fonds destinés à la formation. Il suggère également d'inclure dans la Loi sur les normes du travail le droit au congé pour fins d'éducation avec protection de l'emploi. Finalement, pour enrayer la ségrégation professionnelle, le CSF propose de ne plus offrir aux femmes des parcours d'emploi stéréotypés et d'implanter des programmes d'accès à l'égalité en éducation pour les disciplines où les femmes sont nettement minoritaires.

En bref

Les élections municipales et la place des femmes

Dans la foulée des récentes élections municipales, le CSF a voulu connaître l'impact des fusions sur les élections des femmes dans les conseils municipaux de neuf villes fusionnées.

Si l'on compare la situation actuelle avec celle de l'an passé, l'analyse nous permet d'abord de remarquer que les fusions n'ont laissé aucune femme la mairie. On constate par ailleurs une augmentation de 2,9 % aux postes de conseillères municipales. La progression de la présence des femmes conseillères correspond à la croissance annuelle moyenne pour l'ensemble du Québec au cours des années 1990. Ces données révèlent aussi que 5 villes sur 9 ont subi une importante diminution de ces postes, allant de - 9 % à - 43 %, alors que 4 villes augmentent la proportion des femmes de 14 % à 68 %.

Bien qu'une conclusion ne peut être tirée définitivement pour l'instant, il n'en demeure pas moins que ce premier exercice confirme que les efforts de participation des femmes devront se poursuivre sans relâche.

La condition féminine au ministère de l'Éducation

Le 16 octobre dernier, M^me^ Diane Lavallée rencontrait le sous-ministre de l'Éducation, M. André Vézina, pour discuter du récent repositionnement de la Coordination de la condition féminine au sein de ce ministère.

À la suite des interrogations et des inquiétudes soulevées par le CSF à l'égard de cette question, M. Vézina a clarifié les changements apportés à la structure organisationnelle. Par ailleurs, il a assuré le Conseil que cette réorganisation rapprochera le dossier de la condition féminine de la Direction, accroîtra son rayonnement transversal et son influence dans les décisions du Ministère.

Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine

Le Conseil du statut de la femme accueille la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* annoncée en septembre dernier par le ministre Jean Rochon. L'offre de service d'Emploi-Québec tiendrait compte davantage des spécificités des femmes qui éprouvent des difficultés d'intégration en emploi et accorderait des bonifications financières aux femmes les moins nanties économiquement.

Néanmoins, pour réduire les inégalités et poursuivre l'amélioration de la situation des femmes sur le marché du travail, le CSF insiste sur l'essentielle et nécessaire action concertée de plusieurs partenaires.

Par ailleurs, le CSF compte suivre de près l'implantation de la stratégie. C'est ainsi qu'une lettre de la présidente a été adressée au ministre pour transmettre ses commentaires sur le plan d'action 2001-2002 d'Emploi Québec, qui intègre la nouvelle stratégie. Les bureaux régionaux du CSF procèderont au même exercice au regard des plans d'action régionaux.

Le budget national et ses préoccupations sociales

Le 1^er^ novembre 2001, la présidente du Conseil, M^me^ Diane Lavallée, assistait à la présentation du budget de la ministre des Finances, M^me^ Pauline Marois.

Dans son communiqué de presse, le Conseil accueille favorablement certaines mesures annoncées, notamment l'indexation des prestations d'aide sociale de 2,7 % et la bonification du crédit de taxe de vente. Il salue également la décision d'allouer des sommes au développement des centres de la petite enfance de même qu'à la construction et à la rénovation des centres d'hébergement et des logements sociaux.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé, le CSF rappelle l'importance de fournir les ressources humaines et financières nécessaires au bon fonctionnement de son réseau et de revoir l'organisation du travail.

Pour terminer, la présidente du CSF soutient que le gouvernement devra éviter que ce plan d'action, basé largement sur des dépenses d'infrastructures diverses, ne se fasse sur le dos des programmes sociaux actuels et qu'il devra maintenir les engagements déjà pris lors de la Marche mondiale des femmes et du Sommet du Québec et de la Jeunesse.

Équité salariale – date de tombée

« Le 21 novembre 2001 est une date importante pour les travailleuses du Québec puisqu'elle marque une étape cruciale dans l'application de la Loi sur l'équité salariale », a déclaré la présidente du Conseil, M^me^ Diane Lavallée, dans un communiqué de presse. Cette loi constitue un levier important pour les travailleuses et, pour la première fois, oblige les entreprises à analyser leurs pratiques de rémunération et à procéder aux ajustements de salaire nécessaires.

Par ailleurs, le CSF souhaite que la Commission d'équité salariale puisse disposer des ressources humaines et financières nécessaires pour assumer pleinement et efficacement son mandat élargi, notamment au regard des plaintes et des enquêtes, et que ses efforts soient concentrés surtout sur les entreprises de 10 à 50 employés où les travailleuses ne sont pas syndiquées.

« La déclaration de paix des femmes »

À la suite des troublants événements survenus le 11 septembre dernier à New York, attentats qui ont ébranlé le monde entier, la présidente du CSF, M^me^ Diane Lavallée, en concertation avec la présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec, M^me^ Michèle Audette, ont voulu partager « *La déclaration de paix des femmes* ». Elles ont adressé aux médias quelques extraits de ce texte magistral lu par 25 femmes à l'occasion de la commémoration du tricentenaire de la Grande Paix de Montréal, en août dernier. Cette lecture intégrale de la *Déclaration* ranime l'espoir en une humanité qui aura le courage de la paix.

Le CSF donne naissance

De manière à offrir un service accru à sa clientèle de l'Est du Québec, le CSF a pris la décision de scinder la région du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine en ajoutant un nouveau poste de responsable régionale du CSF à Gaspé pour desservir le territoire de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Prix Simonne Monet-Chartrand

Le CSF est heureux de souligner le mérite de M^me^ Estelle Chamberland Gobeil qui a reçu le *Prix Simonne Monet-Chartand* lors d'une cérémonie organisée par le Centre des femmes de Montréal, le 13 novembre dernier. Cette militante engagée et bénévole active de La Patrie a su perpétuer, de façon remarquable, les valeurs et idéaux de la disparue.

Par ailleurs, le CSF félicite chaleureusement M^me^ Lyse Doyle, responsable régionale du CSF de la Montérégie, pour sa nomination à titre de finaliste pour ce prix. Femme de cœur et d'action, cet honneur rend un hommage bien mérité à son engagement, sa détermination, son courage et sa passion à œuvrer pour l'avancement des femmes depuis plus de 25 ans.

La prostitution en Suède

Plusieurs courants de pensée gravitent autour de la question de la prostitution et les enjeux qu'ils soulèvent se situent au cœur des débats qui ont cours sur ce sujet d'actualité. À ce propos, le CSF souhaite adopter une position sur cette question délicate et controversée d'ici la période estivale.

Afin d'alimenter la réflexion et d'approfondir la connaissance des différents modèles existants, le CSF a reçu, en novembre dernier, M^me^ Gunilla Ekberg, spécialiste suédoise dans les domaines de la violence faite aux femmes, du trafic sexuel et des droits humains. La rencontre avec M^me^ Ekberg a permis de recueillir des informations pertinentes sur la Loi contre l'achat de services sexuels, adoptée en 1999 en Suède. Cette loi suédoise est un cas d'espèce qui met les prostituées à l'abri des poursuites criminelles tout en tenant les clients et les proxénètes responsables de leurs actes criminels.

Outre la rencontre avec le comité de travail sur la prostitution du Conseil, la présence au Québec de M^me^ Ekberg a permis également à certaines représentantes de groupes de femmes, entre autres les CALACS, et à quelques médias de pouvoir échanger sur les enjeux, les aspects positifs et les contraintes de l'application d'une telle loi.

La Journée internationale des femmes – 8 mars 2002

Cette année, c'est sous le thème *Nouvelles réalités, solidarités nouvelles* que le Conseil du statut de la femme invite la population à réfléchir sur les nouveaux liens qui se tissent dans la société québécoise actuelle. Le 8 mars 2002 sera donc l'occasion de porter un nouveau regard sur le tissu social et d'amorcer des réflexions visant à le solidifier.

La dénatalité, la hausse de l'espérance de vie, l'union libre et le dépeuplement des régions sont des exemples de ces nouvelles réalités qui ont bouleversé les solidarités traditionnelles. Au milieu de ce chambardement, individus et groupes établissent de nouvelles alliances et nouent de nouveaux liens.

Pour articuler cette réflexion et pour mettre en place des activités dans différents milieux, le Conseil propose un guide d'animation et une affiche mettant en valeur le slogan proposé. Les feuillets *L'origine véritable du 8 mars* ainsi que *La constante progression des femmes* seront également reconduits.

Cette documentation, offerte gratuitement, doit être commandée au bureau du CSF de votre région et l'expédition du matériel se fera dans la semaine du 14 janvier 2002. Prenez note également qu'à compter du 7 janvier prochain, l'ensemble de la documentation du 8 mars 2002 sera accessible sur le site internet du Conseil à l'adresse http://www.csf.gouv.qc.ca.

Les réactions du CSF sur des dossiers d'actualité

Accès à l'égalité en emploi pour les femmes

Le CSF accueille favorablement les actions visant l'intégration des jeunes dans la fonction publique, mais cet exercice doit cependant être étroitement associé aux objectifs du *Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes*. Le Conseil propose la mise sur pied d'un programme révisé avec des données actualisées.

Harcèlement psychologique au travail

À la suite de la prise de connaissance du *Rapport du comité interministériel sur le harcèlement psychologique au travail*, le Conseil s'inquiète du fait que les pistes proposées semblent reposer trop largement sur les initiatives des entreprises et sont peu envisageables pour celles de petite taille et non syndiquées. Il réaffirme l'utilité de la Loi sur les normes du travail comme étant le véhicule à privilégier pour assurer une plus grande protection.

Politique gouvernementale sur l'action communautaire

Tout en se réjouissant de plusieurs aspects de cette politique, le Conseil souligne l'absence de mesures facilitant la collecte de fonds par les organismes communautaires auprès du public et rappelle certaines suggestions faites à cet égard.

Divulgation de renseignements personnels confidentiels

Le Conseil s'élève contre le retrait de l'article 9 du projet de loi n° 180 modifiant des dispositions à l'égard de la divulgation de renseignements personnels confidentiels. En effet, le Conseil considère inadmissible qu'une agression sexuelle commise sur un enfant reçoive un traitement différent en fonction du fait que l'agresseur soit un parent ou non.

Nominations gouvernementales et les femmes

Au cours de la dernière année, le gouvernement a à peine maintenu son rythme de nomination des femmes pour l'ensemble des postes de niveau supérieur dans l'appareil de l'État. En effet, le pourcentage de femmes parmi les personnes nommées n'a augmenté que de 0,4 % et une diminution importante affecte les postes de sous-ministre, soit les postes les plus importants.

Le Conseil rappelle la nécessité de déployer des efforts afin d'augmenter la proportion de femmes parmi les cadres supérieurs, d'adapter aux réalités actuelles le programme d'accès à l'égalité pour les femmes dans la fonction publique et de se donner comme objectif la parité femmes/hommes dans les postes dont il a la responsabilité de nomination. De plus, lorsque le gouvernement consulte des milieux, il devrait exiger d'eux la production de listes de candidates et de candidats qui tendent vers la parité.

L'industrie du vêtement

Craignant que le retrait des décrets puisse entraîner une dégradation des conditions de travail des travailleuses non syndiquées et des travailleuses à domicile, le Conseil suggère que les salariées non syndiquées ainsi que les couturières à domicile soient conviées à participer aux consultations avant d'édicter des normes applicables au secteur de l'industrie du vêtement. Par ailleurs, les couturières à domicile étant dans une situation vulnérable quant à leur statut, il est fondamental que les textes officiels stipulent clairement leur statut de travailleuses salariées.

Coup d'oeil sur les activités publiques

Un lancement inégalé

En présence de plus d'une soixantaine de personnes oeuvrant dans le domaine de la santé, le CSF procédait au lancement de l'ouvrage « **Femmes et santé – Suivez le guide** », le 18 septembre dernier à l'Hôtel Omni Mont-Royal de Montréal.

Deuxième d'une collection associée au magazine du Conseil, la *Gazette des femmes*, ce guide pratique et informatif contient une panoplie d'informations, de références et de conseils utiles sur des sujets reliés à la santé des femmes et offre des moyens et solutions pour faciliter une meilleure prise en charge de leur santé. Ce document est, par ailleurs, agrémenté de caricatures qui reflètent d'implacables réalités et offre aussi des capsules historiques, statistiques et féministes parfois surprenantes.

L'élaboration de cet ouvrage a été rendue possible grâce à la collaboration du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes et la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec.

« **Femmes et santé – Suivez le guide** » est vendu aux Publications du Québec et offert gratuitement lors d'un abonnement de trois ans à la *Gazette des femmes*.

Sept organisations récompensées

Dans le cadre du concours **ISO familles**, créé par le Conseil du statut de la femme et organisé en collaboration avec le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, quatre prix et trois mentions ont été décernés à des organisations des secteurs privé, parapublic et communautaire, le 15 novembre dernier à Montréal, lors d'un forum sur la conciliation travail-famille.

- Dans la catégorie *100 employés et moins – secteur privé*, le prix a été décerné à l'entreprise Aptitude de Roxboro alors qu'une mention a été accordée au Centre de formation industrielle de Coaticook.

- Dans la catégorie *100 employés et moins – secteur sans but lucratif*, le prix a été remis au Journal de la rue de Montréal.

- Dans la catégorie *100 employés et moins – secteur public et parapublic*, la municipalité de McWatters de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, était honorée.

- Dans la catégorie *101 à 500 employés*, le prix a été décerné à la Caisse populaire Desjardins de Granby-Bromont alors qu'une mention était attribuée au cabinet d'avocats Cain Lamarre Casgrain, dont les bureaux sont répartis dans 13 villes du Québec.

- Dans la catégorie *501 employés et plus*, la compagnie Merck Frosst Canada recevait les honneurs.

Ce concours a permis de faire connaître la créativité, la qualité et la diversité des mesures prises par les organisations pour faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales.

Certaines entreprises lauréates ont investi des sommes importantes dans la mise en place de solutions, tandis qu'ailleurs, les mesures ont surtout exigé davantage de souplesse et de reconnaissance du rôle parental de leur personnel. Les mesures prises ont eu des effets positifs sur le taux d'absentéisme, la productivité et le climat de travail.

En outre, grâce à un partenariat avec le magazine *L'Actualité*, un dossier complet sur le sujet et des reportages exclusifs avec les organisations lauréates des Prix ISO familles sont présentés dans le numéro du 1er décembre 2001, actuellement en kiosque. On peut également retrouver des détails sur ce concours en consultant le site Internet du CSF à l'adresse suivante : http://www.csf.gouv.qc.ca.

Et, bonne nouvelle, grâce à une contribution financière du ministère de la Famille et de l'Enfance, ce concours sera reconduit en 2002. Un rendez-vous est donc lancé aux entreprises ! ISO familles 2002… à suivre !

Les publications

Nouvellement éditées

Gazette des femmes, novembre-décembre 2001, vol. 23, no 4.
Temps fou

La guerre du temps et la guerre du stress, deux conflits qui menacent les championnes du multi-tâches ! Les femmes acceptent de moins en moins la perpétuelle course contre la montre : sphère domestique, responsabilités familiales, marché du travail, cheminement de carrière et… rémunération trop souvent moindre ! La *Gazette des femmes* a voulu cerner les obstacles qui freinent une véritable conciliation travail-famille et, surtout, connaître les solutions adéquates pour faire écho aux cris d'alarme des parents.

Si de nombreuses stratégies personnelles sont depuis longtemps développées dans ce domaine, un nécessaire changement de la culture d'entreprise doit s'amorcer. Selon un diagnostic de sociologues, chercheuses, chercheurs et syndicalistes, les solutions ne manquent pas ! Le « temps » est venu d'intéresser davantage les entreprises aux impacts et aux gains positifs que de telles mesures peuvent rapporter à une organisation.

À lire également le portrait de l'une des rares maisons d'édition féministes « Les 25 ans de Remue-Ménage ». Aussi, le troublant reportage sur le combat des mères russes contre l'État : elles prônent la réforme d'une armée véreuse qui inflige abus et mauvais traitements à leurs fils. En Russie, 2 500 à 3 000 appelés meurent chaque année pendant leur service militaire sans même qu'il y ait eu affrontement armé.

Conseil du statut de la femme - Rapport annuel 2000-2001

Le 26e rapport annuel du Conseil du statut de la femme a été déposé à l'Assemblée nationale, par la ministre responsable de la Condition féminine, Mme Linda Goupil, en octobre dernier.

Dans son rapport pour l'exercice financier 2000-2001, le CSF décrit sa structure organisationnelle, ses orientations, ses actions et ses résultats. Un chapitre est également consacré à la planification stratégique quadriennale 2001-2005.

On peut se le procurer au coût de 2 $ aux Publications du Québec.

Avis – *Pour que le développement du Québec soit inclusif : Commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté*, octobre 2001, 50 pages. Publication gratuite, n° 201-15-A.

Avis – *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière*, collection « Femmes et développement des régions », juin 2001, 125 pages. Publication gratuite, n° 201-12-A.

Avis – *Pour aller plus loin : une évaluation du cadre d'analyse développé par le ministère des Finances du Québec sur l'analyse différenciée selon les sexes*, novembre 2001, 34 pages. Publication gratuite, no 201-16-A.

Avis – *Des besoins des citoyennes et des travailleuses en formation continue : Commentaires sur le Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, septembre 2001, 28 pages. Publication gratuite, n° 201-17-A.

Gazette des femmes, novembre-décembre, vol. 23, n° 4, 44 pages. Temps fou – Le ras-le-bol des championnes du multi-tâches.

Femmes et santé – Suivez le guide, Collection *Gazette des femmes*, septembre 2001, 170 pages, 12,95 $. Publication vendue par Les Publications du Québec.

Sous presse... À surveiller!

Gazette des femmes, janvier-février 2002, vol. 23, n° 5. L'idée d'abolir les menstruations fait son chemin. Avancée médicale ou folie furieuse? L'hystérectomie est-elle toujours une intervention de routine? C'est le débat que la *Gazette des femmes* nous présente dans son prochain numéro.

Avis – *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local du Bas-Saint-Laurent*, en préparation. Collection « Femmes et développement des régions ». Lancement prévu en début d'année 2002.

« Nouvelles réalités, solidarités nouvelles ». Guide d'animation et affiche pour la Journée internationale des femmes. Publication gratuite et disponible dans la semaine du 14 janvier 2002.

Où se procurer les publications?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :

Service des communications
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site Internet du CSF, dans la section *Sur les rayons*.

La ***Gazette des femmes*** est vendue en kiosque 3,50 $ le numéro et, par abonnement, au coût de 18 $ pour 18 numéros ou de 10 $ pour 6 numéros (taxes incluses). Avec un abonnement, on reçoit en prime la toute nouvelle parution de la collection *Femmes et Santé – Suivez le guide*, d'une valeur de 12,95 $.

S'adresser à :
La *Gazette des femmes*
525, rue Louis-Pasteur, Boucherville (Québec) J4B 8E7
Téléphone : (514) 875-4444 ou 1 800 667-4444
Télécopieur : (514) 523-4444
Internet : www.abonnement.qc.ca
Courriel : AQcourrier@abonnement.qc.ca

Des petits pas pour les femmes... Une grande victoire pour la collectivité !

De tous les temps... le bénévolat !

Que ce soit sur le plan du militantisme, de l'assistance publique, des arts, de la culture, des loisirs, des sports ou de l'environnement, le bénévolat a occupé et occupe toujours une place importante dans la vie de nombreuses femmes. Cet engagement humanitaire, libre et gratuit traduit le dévouvement et le don de soi de notre société. Voici un court aperçu historique de certains faits marquants.

17e et 18e siècles – Les fléaux naturels, la maladie, la mortalité et les nombreux problèmes sociaux de ces époques favorisent l'éclosion d'une multitude de services d'aide et d'œuvres de charité. Les communautés religieuses, les femmes laïques, la bourgoisie anglophone et francophone initient collectes, quêtes et bazars pour assurer la survie des plus démunis.

19e siècle – Les bénévoles envahissent le champ des services sociaux. Ils dirigent des bureaux d'emploi, des foyers et des centres de formation pour les filles en difficulté, des centres de conditionnement physique, des camps d'été et des bibliothèques.

1939-1945 – Le bénévolat féminin connaît son apogée! Le gouvernement trouve chez les femmes une ressource de main-d'œuvre gratuite inespérée. Les associations féminines se mettent au service des autorités, les ménagères recyclent tout matériel utile pour l'effort de guerre, des bénévoles donnent des cours de couture et de recyclage de vêtements, des femmes deviennent des « pompiers » volontaires à l'intérieur d'une section féminine, des auxiliaires sont formées pour donner les premiers soins, etc.

1950 – Changement de cap, le travail bénévole se modifie : les postes décisionnels échappent aux bénévoles, le rôle des bénévoles se définit comme accessoire, supplétif et en orbite du travail rémunéré.

Début des années 60 – Une crise importante secoue les principaux mouvements d'action catholique et les militantes se retrouvent au service de causes bien différentes.

1962 – Devant la désaffection qui menace tous les anciens mouvements de piété populaires, tels les Dames de Ste-Anne et les Enfants de Marie, l'Église procède à une importante réorganisation et met sur pied les Femmes chrétiennes.

1970-1980 – La participation des femmes au travail salarié continue de s'accroître et limite le temps consacré à participer bénévolement à un mouvement.

1991 – Alors que les besoins de la population augmentent et que les institutions publiques se désengagent ou sont engorgées, la demande de bénévoles croît et les centres d'action bénévole doublent. L'entraide et la solidarité reviennent en force.

2001 – Année internationale des bénévoles. Dans une déclaration nationale sur l'action bénévole, le gouvernement du Québec reconnaît l'engagement des bénévoles au sein de leur communauté et leur contribution au développement du Québec riche de ses solidarités.

Aujourd'hui – On estime que plus d'un million de personnes effectuent du bénévolat à raison d'une moyenne de 150 heures par année, c'est-à-dire environ 3 heures par semaine ou 24 minutes par jour. Par ailleurs, les tendances révèlent que les femmes s'adonnent aux activités éducatives et aux services sociaux, que les hommes privilégient les sports et les activités religieuses, que les parents consacrent du temps aux activités de loisirs et les comités de parents et que les personnes de 55 ans et plus sont vouées au bien-être des personnes âgées.

Une liste exhaustive de toutes les associations bénévoles féminines du Québec aurait l'ampleur d'un annuaire téléphonique. C'est signe que le bénévolat est là pour demeurer.

Sources :

- Condition féminine Canada, *Chapeau aux bénévoles canadiennes – un regard historique sur les femmes et le travail bénévole au Canada*, 2001
- Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Édition Le Jour, Québec, 1992, 646 p.
- *Gazette des femmes*, *Le bénévolat des femmes – S'aider à aider*, novembre-décembre 1991, volume 13, numéro 4, 35 p.
- Le Soleil, *Parce que j'aime*, édition spéciale du samedi, 1er décembre 2001

Le prochain *Info-CSF*

Veuillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en février 2002. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de décembre 2001 et janvier 2002.

L'*Info-CSF* en fichier *PDF*

L'*Info-CSF* est maintenant intégré au site Internet du Conseil, dans la section *CSF en bref - Les publications au CSF*, sous la forme de fichier *PDF*.

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.

L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 8, rue Cook, 3e étage, Québec (Québec) G1R 5J7 • Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2001, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Gaétane Laferrière •

© Gouvernement du Québec